SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 juin 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME MRC DE LA MATANIE

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Adelme, tenue au lieu habituel des séances à 19 h 00 lundi le 12° jour de juin 2023. Sont présents Monsieur le conseiller Yanik Levasseur et Mesdames les conseillères : Isabelle Truchon, Johanne Thibault et Cynthia Marceau-D'Astous sous la présidence de la mairesse madame Josée Marquis. Sont absents : Raphaël Helgerson-Gendron et Jean-Luc Bérubé.

CONSTAT DU QUORUM

RÉSOLUTION #2023-97

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par courriel à tous les membres du Conseil en date du 9^e jour du mois de juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents forme quorum et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par <u>Madame Johanne Thibault</u> et résolu d'adopté l'ordre du jour ainsi présenté :

- 1. Constat de quorum;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- **3.** Adoption du projet de règlement 2023-07 décrétant une dépense de 149 740.04 \$ et un emprunt de 149 740.04 \$ pour l'achat d'équipements pour le tracteur;
- **4.** Désignation des fonctionnaires responsables de l'application de la règlementation municipale d'urbanisme;
- **5.** Période de questions;
- 6. Levée de la session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur la mairesse Madame Josée Marquis déclare la séance ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION #2023-98

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 149 740.04 \$ ET UN EMPRUNT DE 149 740.04 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE TRACTEUR

CONSIDÉRANT QUE le tracteur Vohl modèle DV-904 de la municipalité est vieillissant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme a signé un contrat de location d'un tracteur pour deux ans;

CONSIDÉRANT QU'il faut acheter de l'équipements pour l'utilisation du tracteur en location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur, appuyé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2023-07 décrétant une dépense de 149 740.04 \$ et un emprunt de 149 740.04 \$ pour l'achat d'équipements pour le tracteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-99

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION MUNICIPLALE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la règlementation locale d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires en charge de la délivrance des permis et certificat d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés ;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenues entre la municipalité et la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu :

QUE le Conseil municipal nomme comme inspecteurs en bâtiments, les personnes suivantes:

- Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments;
- Madame Armelle Durvine Baga Tomtcha, inspectrice en bâtiments;

QUE le conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes:

- Madame Tamara Muñoz Macias, adjointe technique en urbanisme (pour l'été 2023 seulement);
- Madame Valérie Charest, urbaniste;
- Monsieur Olivier Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

QUE le directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère), Jessica Bouchard, et son(sa) adjoint(e), Annick Hudon, soient également autorisés à agir à titre de fonctionnaires désignés pour l'émission des certificats de rénovation et de démolition et de toutes autres permis et certificats sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie;

QU''une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS SUJETS RELIÉS À L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2023-100 LEVÉE DE LA SESSION

LEVEE DE LA SESSION	
Il est proposé par Madame Johanne Thibaul	t et résolu à l'unanimité de fermer la séance à 19 h 20.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONS	EILLERS PRÉSENTS
Josée Marquis, Mairesse	Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière